

- - - Principe de découpage foncier
- ↔ Principe de liaison véhicule
- ↔ Principe de liaison douce
- (1)(2)(3) Lot 1 : Foncier réhabilitation existant
- (2) Lot 2 : Foncier démolition reconstruction
- (3) Lot 3 : Foncier revenant à la Ville
- - - Marge de discussion ouverte pour fixer la limite foncière
- Accès apothicairerie
- ⋯ Possibilité de créer un accès VL privé entre les 2 lots
- ⋯ Possibilité de créer un accès piéton privé (entre les 2 lots et à travers l'HD (traboule))
- Création d'une passerelle

